

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR À L'ARC COMITÉ RÉGIONAL RÉGION SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR



Division Régionale Excellence (DRE)

Informations et Règlement 2024

« La Division Régionale Excellence » se compose de 3 étapes distinctes à l'issue desquelles sont définies les équipes de clubs vainqueurs dans chacune des catégories suivantes :

- Arc à Poulies hommes et femmes
- Arc Classique hommes et femmes

Objectifs

- Aider les clubs à se structurer sportivement :
 - Regrouper les clubs autour d'un projet sportif identique, fédérateur
 - Préparer les archers à être compétitifs pour l'échéance sportive
 - Amener les archers à pratiquer le tir par équipes et le tir extérieur olympique
- Désigner les équipes représentant la ligue à la finale nationale des D.R. pour prétendre accéder à la division supérieure (D.2 pour les Arcs Classiques ou D.1 pour les Arcs à Poulies)
- Décerner les titres de Champion de la D.R.E. dans les différentes catégories

Inscriptions

Toute équipe désireuse de participer à la D.R. devra se préinscrire et procéder au règlement auprès du Comité Régional **avant le 2 avril 2024**. (Cf. bulletin d'inscription ci-après)

Le prix de l'inscription :

- **180€** pour une équipe de 4 personnes
- **135€** pour une équipe de 3 personnes

soit 15€ par archer sur les 3 manches – **aucun remboursement n'est possible sauf cas de force majeure.**

En plus de l'inscription et du règlement pour la saison, chaque Compagnie ou Club devra notifier la composition de son équipe auprès de l'organisateur avant chaque étape.

Fonctionnement

3 étapes T.A.E. discipline internationale par équipes :

- Étape sur une journée
 - Matin : tir qualificatif de classement (comptant pour le classement national)
 - Après-midi : matches

Le championnat se déroule en faisant se rencontrer toutes les équipes entre elles au minimum une fois dans la saison.

Le classement de la D.R.E. est déterminé au cumul des points obtenus sur l'ensemble des matches et des points obtenus lors des phases de qualification à chaque manche.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR À L'ARC
COMITÉ RÉGIONAL
RÉGION SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR



Les organisateurs

1 ^{ère} étape 14 avril 2024	1 ^{ère} Cie de Tir à l'Arc - Aix en Provence	Portable : 06 61 30 72 96 / 09 65 19 14 12 E-mail : bmasse.crpaca@gmail.com
2 ^{ème} étape 05 mai 2024	Archers de Bollène	Portable : 07 84 24 89 83 E-mail : archersdebollene@yahoo.fr
3 ^{ème} étape 09 juin 2024	Compagnie d'Arc d'Antibes	Portable : 06 51 44 40 65 E-mail : compagniedarcdantibes@orange.fr
Commission sportive	Comité Régional	E-mail : commissionsportivepaca@gmail.com

Programme type en rythme ABC

Ce programme est donné à titre d'exemple.

Programme D.R.E. 2024

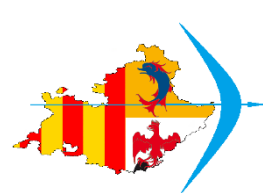
Dimanche	
<i>Début</i>	<i>Intitulé</i>
08h30	Ouverture du greffe
09h00	Échauffement (3 volées)
09h30	Tir de qualification
12h00	Pause et préparation des matchs
13h00	Matchs La durée de l'épreuve est dépendante du nombre d'équipes engagées dans chaque catégorie

Règlement D.R.E.

Cette division est mise en place par le Comité Régional sous l'égide de la FFTA.

Nombre de compétitions : 3 épreuves de tir à l'arc extérieur distances internationales

- Catégories :
 1. Classique femme - FCL
 2. Classique homme - HCL
 3. Arc à poulies femme - FCO
 4. Arc à poulies homme - HCO
- Les équipes engagées en D.R.E peuvent être composées de 3 ou 4 archers ;
- Les équipes veilleront à appliquer l'article C.12.1 des règlements sportifs, relatif à la tenue des équipes y compris le coach ;
- Concernant la réglementation liée aux transferts, se référer à l'article C.3.3 des règlements généraux dans le livre des règlements sportifs (version décembre 2023) ;



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR À L'ARC
COMITÉ RÉGIONAL
RÉGION SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR



- Chaque Compagnie ou Club ne peut engager qu'une seule équipe par catégorie ;

Organisation

Le championnat se déroule par la rencontre de toutes les équipes entre elles au moins une fois dans la saison et ce en fonction du nombre d'équipes inscrites.

Nombre d'équipes engagées	Fonctionnement	Remarques
10 équipes	18 matchs par équipe à raison de 6 matchs par étapes	Règlement identique à celui de la L.1 de football : match aller et match retour
9 équipes	16 matchs par équipe	
8 équipes	14 matchs par équipe	
7 équipes	12 matchs par équipe à raison de 4 matchs par étape	
6 équipes	15 matchs par équipe à raison de 5 matchs par étape	Toutes les équipes se rencontrent 3 fois
5 équipes	12 matchs par équipe à raison de 4 matchs par étape	
4 équipes	9 matchs par équipe à raison de 3 matchs par étape	
3 équipes	6 matchs par équipe à raison de 2 matchs par étape	
2 équipes	Victoire en 2 matchs gagnants	

Classement d'une manche de D.R.E.

L'attribution des points se fait comme indiqué dans le tableau ci-dessous en fonction du classement après le tir qualificatif.

Entre 9 et 16 équipes	Entre 4 et 8 équipes
3 points attribués à la 1 ^{ère} équipe	3 points attribués à la 1 ^{ère} équipe
2 points aux équipes classées de la 2 ^{ème} à la 4 ^{ème} place	2 points aux équipes classées 2 ^{ème}
1 point aux équipes classées de la 5 ^{ème} à la 8 ^{ème} place	1 point aux équipes classées 3 ^{ème}

Lors des matchs par équipes :

- Match gagné = 2 points
- Match perdu = 0 point
(voir annexe 1)

Classement final de la D.R.E.

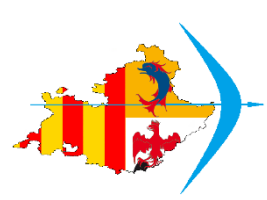
Attention pour prétendre à être vainqueur de la D.R.E. il faut avoir participé aux trois manches régionales.

Une fois les 3 épreuves terminées, le titre de Champion Régional Excellence par Équipes de Club sera attribué au club ayant obtenu le plus de points.

Un classement définitif sera établi par le Comité Régional Région-Sud PACA sur le total des points marqués sur l'ensemble des 3 épreuves.

En cas d'égalité entre deux clubs à la fin de la 3^{ème} épreuve, le départage se fait ainsi jusqu'à la suppression de l'égalité :

- Le meilleur différentiel (Diff.) entre les équipes à égalité (pts set matchs gagnés – pts set matchs perdus)



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR À L'ARC
COMITÉ RÉGIONAL
RÉGION SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR



- Le total du nombre de Points gagnés (Pg) par l'équipe
- Le meilleur total des scores de qualification des 3 manches
- Le vainqueur du match ayant opposé les deux équipes encore à égalité

Récompenses

Une fois le classement final de la DRE établi, le **Comité Régional** procèdera à la remise des récompenses. Il prendra à sa charge le coût de l'inscription à la finale des D.R. pour les équipes qui y participeront.

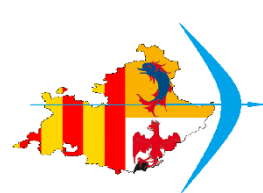
Montée et descente en D.2 ou D.1 Arc à Poulies

La 1^{ère} équipe de chaque catégorie est qualifiée pour participer à ladite finale nationale de la D.R. afin de tenter l'accession en D.2 (ou D.1 pour les arcs à poulies).

Si une équipe qualifiée pour la finale nationale décide de se retirer de l'épreuve, la 2^{ème} équipe du classement est repêchée.

Si une équipe est qualifiée pour la finale des DR mais que sa Compagnie ou son Club a déjà une équipe à un des niveaux supérieurs, elle ne pourra pas prétendre à participer à la dite finale (cf. le paragraphe « titre régional » des articles C.3.3.1 et C.3.6.1 des règlements sportifs – Tir à l'Arc Extérieur)

En fin de saison, le Comité Régional transmettra les résultats à la FFTA pour que celle-ci en assure la publication (site Internet, lettres aux clubs, etc.).



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR À L'ARC
COMITÉ RÉGIONAL
RÉGION SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR



BULLETIN D'INSCRIPTION

Division Régionale Excellence 2024

Club : _____

Nom du responsable : _____

N° de téléphone : _____

E-mail : _____

Composition des collectifs	Équipe	Équipe	Équipe	Équipe
Catégorie				
Archer 1				
Archer 2				
Archer 3				
Archer 4				

Bulletin à renvoyer obligatoirement **avant le 2 avril 2024**

- Par mail à : commissionsportivepaca@gmail.com & comptapaca@outlook.fr

ou

- Par courrier (en 2 exemplaires) accompagné du règlement par chèque à l'ordre du Comité Régional de tir à l'arc Région Sud PACA à Mr Bruno DEMAY – lotissement CREPON NORD – 84420 PIOLENC

Le règlement est possible par virement bancaire :

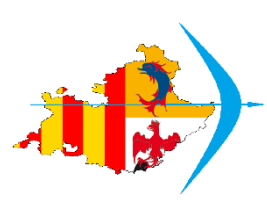
Code banque 11306 – Code guichet 00084 – Numéro de compte 36330795050 – Clé RIB 84
IBAN FR76 1130 6000 8436 3307 9505 084 – code SWIFT AGRIFRPP813

La réception du règlement par le Comité Régional validera l'engagement de(s) archer(s)

Je certifie sur l'honneur que l'équipe est conforme à la réglementation fédérale. (Cf. règlements sportifs)

Le président du club : _____

Signature



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR À L'ARC
COMITÉ RÉGIONAL
RÉGION SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR



Annexe 1

Règlement des litiges et cas particuliers :

- En cas de problème majeur empêchant la bonne tenue des phases finales, seul le classement des qualifications servira de base pour l'attribution des points.
- En cas de problème majeur empêchant la bonne tenue du tir de qualification, les matchs seront organisés sur la base du classement de qualification acquis en regard des volées complètes effectuées et ce, dès la première volée complète tirée.
- En cas de problème majeur empêchant le tir de qualification dans son intégralité la manche sera reportée à une date ultérieure (maintien de 3 manches obligatoire).
- En cas d'égalité entre deux équipes à l'issue des trois manches, l'équipe ayant perdu le moins de sets sur les trois manches sera déclarée vainqueur.

Si une situation problématique, non prévue dans les points ci-dessus, venait à se présenter, la Commission Cible du Comité Régional associée à l'organisateur et au Jury d'appel prendra la décision la mieux adaptée au bénéfice du plus grand nombre.